ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 25396

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre des sports sur la candidature de Paris pour l'accueil des jeux Olympiques de 2012. A l'heure où nous saluons tous la performance de nos athlètes lors des derniers championnats du monde d'athlétisme qui se sont tenus en août dernier et par laquelle la France se classe au 5e rang des pays récompensés avec 7 médailles, la légitimité de la candidature de Paris pour l'accueil des JO de 2012 est plus que jamais à l'ordre du jour. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les moyens qu'il compte mettre en oeuvre afin d'appuyer cette candidature.

Texte de la réponse

À la suite de l'échec de la candidature de Paris à l'organisation des jeux Olympiques de 2008, la ville de Paris et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ont lancé le 25 avril 2002 conjointement une vaste consultation auprès des athlètes, entraîneurs et dirigeants du sport français afin de recueillir leur avis sur l'éventualité d'une candidature de Paris pour les jeux Olympiques de 2012. M. le Président de la République a confirmé son soutien et celui des pouvoirs publics dans le cas où Paris serait candidat. Fort du soutien de l'État et du mouvement sportif et à l'issue des différents travaux et conclusions qui ont été menés, le maire de Paris a officiellement annoncé, mercredi 21 mai 2003, la candidature de la capitale française à l'organisation des jeux Olympiques et paralympiques d'été en 2012. Le 16 juillet 2003, le Comité international olympique (CIO) a publié la liste des villes requérantes : La Havane (Cuba), Istanbul (Turquie), Leipzig (Allemagne), Londres (Grande-Bretagne), Madrid (Espagne), Moscou (Russie), New York (État-Unis), Paris (France), Rio de Janeiro (Brésil). Un groupement d'intérêt public (GIP) a été constitué et installé officiellement le 6 octobre 2003. Il comprend l'État représenté par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et le préfet de région, la Ville de Paris et le conseil régional d'Ile-de-France. Un budget de 24 millions d'euros est destiné au financement des études nécessaires à la réalisation du dossier de candidature. Ce budget est alimenté par les trois fondateurs du GIP et par des partenaires privés. Le ministre de la jeunesse, des sports, et de la vie associative a, pour sa part, plusieurs fois manifesté son engagement en faveur de cette candidature, notamment lors de la présentation de ses voeux au mouvement sportif le 14 janvier 2004, à la presse le 23 janvier 2004, saluant le travail d'équipe qui rassemble l'État, la Ville de Paris, la région Ile-de-France et le mouvement sportif, autour de ce grand projet, en précisant qu'il se mobiliserait, et avec lui le Gouvernement dans son ensemble, pour apporter son soutien et relever ainsi ce magnifique défi. Dans le respect des règles édictées par le CIO, le comité de candidature Paris 2012 a transmis le 15 janvier 2004 ses réponses au questionnaire relatif à la « procédure d'acceptation des candidatures », dossier présenté officiellement par le maire de Paris le 16 janvier. Par ailleurs, afin de mieux appréhender les caractéristiques propres à l'organisation des jeux Olympiques et paralympiques, le groupement fait appel à de nombreux experts internationaux, reconnus pour leurs compétences et leurs expériences de telles manifestations (finances, sécurité, transports, environnement...). Enfin, le comité de candidature Paris 2012 travaille, de manière permanente, en étroite collaboration avec les différents services des membres fondateurs. Ainsi, les ambitions, motivations et préoccupations de tous les acteurs concernés sont considérées très en amont dans des groupes de travail permanents, ce qui permet des prises de décisions concertées et

cohérentes. Quelques dates clés : 18 mai 2004 : le CIO communiquera la liste des villes candidates retenues ; 15 novembre 2004 : remise au CIO des dossiers de candidatures ; à partir de février 2005 : visite de la commission d'évaluation du CIO dans les villes candidates ; mai 2005 : publication du rapport de la commission d'évaluation du CIO ; 6 juillet 2005 : élection de la ville hôte des XXXe jeux Olympiques et des jeux paralympiques de 2012, lors de la 117e session du CIO, à Singapour.

Données clés

Auteur : M. Jacques Domergue
Circonscription : Hérault (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25396
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7414
Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4088